

A 3 – Ateliers d'Architectes-urbanistes Associés s.a.
Monsieur E. VANDENBLOCK
Avenue F. B. Verboven, 27
B-1160 BRUXELLES

V/Réf : MAR 03/548-06/27
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.400/s.398
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Concerne : BRUXELLES – Square Marie-Louise, 58-61. Institut chirurgical de Bruxelles. Clinique de l'Europe (Arch. H. Van Massenhove – 1892). Sondages à réaliser en façade avant. (Dossier traité par F. Cordier – D.M.S. et F. Timmermans – D.U.)

En réponse à votre courrier du 31 août 2006, sous référence, réceptionné le 4 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques et recommandations émises par notre Assemblée, en sa séance du 20 septembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

Pour mémoire, la Ville a introduit une demande d'extension de la proposition de classement concernant le bâtiment Pompe à la façade de l'institut chirurgical se situant sur le square Marie-Louise. (cf. avis émis en séance du 26/04/2006). La Commission a émis un avis favorable concernant cette extension de classement pour ce qui est des 13 travées d'origine de la façade.

Afin de vérifier l'état des maçonneries sous-jacentes et, par-là, de s'assurer du maintien de la qualité de la façade après enlèvement du cimentage ou de l'enduit actuel (qui n'est pas d'origine), l'atelier d'architecture en charge du dossier a décidé de procéder à des sondages dans les revêtements de façade.

Bien que la réalisation de ces sondages ne réclame pas l'obtention d'un permis préalable, les auteurs de projet souhaitent néanmoins en informer les différentes parties concernées afin de vérifier leur pertinence et de voir dans quelles mesures les interventions prévues devraient éventuellement être complétées ou précisées.

La Commission souscrit à la réalisation des sondages. Elle souligne cependant, en remarque préalable, que leur pertinence dépend avant tout de la nature du revêtement de façade actuel (laquelle n'est pas précisée dans le dossier). En effet, si le but de ces sondages est de décaper la façade pour revenir à l'aspect initial de la brique nue apparente, cette opération n'est pas envisageable en présence d'un cimentage : le ciment étant beaucoup plus dur que la brique, son décapage occasionnerait des dégâts irréversibles aux briques et défigurerait irrémédiablement le bâtiment. Un tel décapage ne peut donc être envisagé qu'en présence d'un enduit (moins dur que le ciment) et la réalisation de sondages ne s'inscrit donc que dans ce contexte.

Dans ce cas, la Commission demande que les interventions soient précisées, voire corrigées sur les points suivants :

- Percement de l'enduit pour les sondages:

Le dossier ne donne aucune information sur la technique choisie pour effectuer l'enlèvement de l'enduit et les précautions prises pour que ces percements se fassent sans endommager la maçonnerie sous-jacente. La Commission insiste pour que cette technique soit manuelle (burin) afin de préserver au mieux la façade sous-jacente.

- Nature des tests auxquels doivent aboutir les sondages :

Le dossier ne précise pas de quelles analyses ces sondages feront l'objet. La Commission demande que l'état de la maçonnerie soit vérifié en pratiquant un forage permettant d'évaluer l'état des briques ainsi qu'en réalisant un examen au microscope permettant de déterminer leur composition et leur porosité. La provenance des briques devrait également être identifiée pour mieux en connaître, par extension, leur comportement.

- Localisation des sondages :

Le plan de façade joint à la demande précise trois zones de sondage, chacune située au-dessus d'un bandeau saillant. La Commission estime qu'il n'est pas judicieux d'effectuer tous les sondages dans un même type de zone mais que leurs résultats seront d'autant plus révélateurs et éloquents que leur localisation sera variée : il est en effet probable que la maçonnerie ait vieilli différemment au-dessus et en-dessous des bandeaux. Elle demande donc de diversifier les zones de sondages.

Par ailleurs, la Commission remarque que les 3 sondages prévus et illustrés sur le plan de façade se présentent comme de larges aplats découpés dans l'enduit. Elle estime que le percement de plages de sondage étroites et hautes permet de fournir des informations plus variées et demande donc de favoriser ce type de dégagement.

- Etat d'adhérence et décapage de l'enduit :

Le but des sondages est de vérifier l'état de conservation de la façade sous-jacente afin de voir dans quelle mesure il serait possible de décaper la façade pour revenir à son état d'origine. Afin de d'éviter d'endommager ladite façade, il convient d'effectuer un certain nombre d'examen préalable et d'adapter les techniques d'intervention en conséquence.

Dès lors, on veillera à ce que :

- un test d'adhérence (test de résonance par tapotements manuels ou à l'aide d'un petit outil sur la façade) soit pratiqué pour évaluer combien l'enduit tient encore à la façade (un son creux indique un manque d'adhérence).
- si certaines parties de la façade ont été enduites ou réenduites plutôt que d'autres à des époques différentes, que les tests d'adhérence soient adaptés et multipliés en conséquence (car l'adhérence pourra être différentes sur ces zones).

Dans ce cadre, la Commission note au travers des dossiers joints aux demandes antérieures et actuelle, des dates différentes en ce qui concerne l'enduisage de la façade : d'après les notices historiques fournies précédemment, l'application du premier enduit (type « Chromolith ») date de 1940 alors que la présente demande mentionne un ciment datant de 1971. L'enduit a-t-il été refait depuis 1940? La Commission demande que l'étude historique de la façade soit complétée sur ce point et la nature de revêtement de façade clairement identifiée (cf. remarque préalable, ci-dessus).

- les techniques de décapage de l'enduit et de nettoyage des résidus après décapage soient adaptés à la fois aux résultats des tests d'adhérence de l'enduit et à ceux concernant la maçonnerie et les joints sous-jacents (nature, conservation).

- Grilles de ventilation :

Lors d'une visite des lieux, il a été constaté que des petites grilles de ventilation apparaissaient à certains endroits de la façade. Sont-elles toujours d'utilité ? Servent-elles à aérer un vide ventilé présent dans la façade ou à renouveler l'air du bâtiment ? Rien n'est dit sur leur utilité et leur traitement et la Commission demande à l'auteur de projet de prendre ces éléments en considération lors du futur traitement des façades.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations très distinguées.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

Copie à :
- Cabinet du Ministre E. Kir : Pascale Ingelaere
- A.A.T.L. – D.U. : François Timmermans
- A.A.T.L. – D.M.S. : Françoise Cordier